



## **ECOLE COMMUNALE DE FLOREFFE**

**BUZET, FLORIFFOUX, FRANIERE, SOYE,  
*Des implantations scolaires qui ont des projets***

# **Projet éducatif et pédagogique**

***Juin 2015***

## **Introduction**

**Chaque implantation scolaire est unique.** Sa localisation, la composition de sa population scolaire, son histoire en déterminent son caractère, ses attentes et la nature des initiatives. Pour se projeter dans le temps, il lui faut traduire ces spécificités en projet. C'est ce que l'on appelle un projet d'implantation.

Le projet d'implantation est donc avant tout composé d'ingrédients « locaux ». On y trouve le souci de construire à partir du vécu et de l'environnement des enfants, des sensibilités des enseignants, de valeurs défendues par les différents acteurs qui la composent...

En ce sens, les implantations de Buzet, de Floriffoux, de Franière et de Soye ne construiront de projets porteurs de sens que s'ils se font forts des atouts de l'école rurale : l'ancrage (proximité) permet un enseignement concret et adapté dans une atmosphère reposante et sereine ; la taille favorise les échanges entre enfants, enseignants et parents. L'enfant n'est dès lors pas un numéro. Il est écouté, respecté, compris. Et, réciproquement, il est tenu de respecter les autres personnes et son environnement.

Mais ces « petites » unités ne peuvent être efficaces dans la durée que si elles s'oxygènent, « s'ouvrent » vers l'extérieur. Les formations continuées, les intervenants extérieurs, les visites,... constituent quelques moyens permettant cette ouverture. L'échange régulier avec des collègues, le directeur d'école, les parents, le pouvoir organisateur en est un autre.

Si ces quatre implantations scolaires peuvent mettre en valeur leurs spécificités, elle font néanmoins partie d'un projet commun, qui est celui de **l'École communale de Floreffe**. Une école communale qui a elle aussi des valeurs et des partenaires. Une école communale qui a pour ambition de rassembler, construire, permettre l'échange, tout en respectant les spécificités de chacun de ses acteurs.

Dans le document qui suit, sont abordés :

- Les finalités à poursuivre et les objectifs à atteindre ;
- Des acteurs partenaires et solidaires ;
- Un projet pédagogique

Sont également présentés les projets d'implantation, rédigés par les équipes pédagogiques :

- Projet d'implantation de Buzet
- Projet d'implantation de Floriffoux
- Projet d'implantation de Franière
- Projet d'implantation de Soye

## **1. Des finalités à poursuivre et des objectifs à concrétiser**

**L'école est un lieu où tous les enfants doivent apprendre :**

- à lire ;
- à communiquer par écrit et oralement ;
- à calculer ;
- à s'ouvrir à la culture et aux activités artistiques ;
- à rechercher, comprendre et critiquer des informations ;
- à développer son équilibre physique.

**Tous ces apprentissages nécessitent rigueur dans la préparation journalière et dans le suivi des enfants.**

L'école est aussi un lieu d'apprentissage de vie en société, ce qui implique l'adoption et le respect de normes.

Dans le décret-mission<sup>1</sup>, les finalités à poursuivre par tout enseignement subventionné, sont, simultanément et sans hiérarchie :

1. *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
2. *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
3. *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
4. *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Si ces finalités sont intéressantes, encore faut-il qu'elles soient traduites en objectifs, appropriés puis concrétisés par les enseignants, la direction d'école, les élèves. Les principaux changements seront d'abord le fait d'acteurs présents à la base de l'édifice.

Les projets de chaque implantation permettent de se rendre compte de la manière dont chacune d'entre elles fait sienne ces finalités. Elles sont, cependant, avant tout, articulées autour de ces sept objectifs communs.

### **1. Construire son savoir dès le plus jeune âge**

L'école communale de Floreffe préfère l'objectif de la « tête bien faite » à celui de la « tête bien pleine » : apprendre mieux, pour apprendre à apprendre, apprendre par essais-erreurs et par expérimentation, sont notamment source d'appropriation personnelle du savoir.

### **2. Partir de l'environnement de l'enfant**

Motiver l'enfant dès la maternelle et tout au long de son parcours scolaire, c'est lui permettre de construire son savoir. Or, comment mieux éveiller la curiosité des enfants qu'en les intéressant d'emblée aux réalités qui les entourent ? Comment mieux aiguïser leur curiosité qu'en valorisant leurs propres découvertes et en cherchant plus en avant des réponses aux questions qu'ils se posent ?

---

<sup>1</sup> Décret définissant les objectifs généraux de l'enseignement adopté le 24/07/1997 par le Parlement de la Communauté française.

### **3. Mettre tous les enfants en valeur**

L'objectif de l'école doit être de garantir pour tous les enfants des acquis minima. Il est donc essentiel de consacrer une attention importante à l'égard des enfants qui éprouvent des difficultés. Cet objectif ne peut être atteint que si chaque enfant est mis en valeur, s'il progresse en confiance et si l'on valorise sa créativité. Nous nous attelons à remettre la culture et les activités artistiques au cœur des contenus scolaires, à « expérimenter » les sciences, à encourager le sport. Une reconnaissance entre les différents domaines d'intérêt constitue, à notre sens, une réelle opportunité de rééquilibrer les différents types de savoir et de créer des solidarités au sein des classes.

### **4. Valoriser le groupe en général et l'hétérogénéité des classes en particulier**

L'apprentissage résulte de la diversité, des conflits cognitifs, de la nécessité des réajustements, des déséquilibres provisoires, des apports d'autres points de vue. Si cette conception de l'enseignement prévaut, l'hétérogénéité des groupes constitue une richesse : l'autonomie et le respect des rythmes de travail de chaque enfant y sont parfois plus facilement respectés ; la découverte du neuf et de l'inédit est facilitée pour les plus jeunes tandis que « la pénétration par osmose » est plutôt de mise pour les aînés ; l'occasion de pratiquer ensemble des activités à des niveaux différents pour résoudre des problèmes communs ou devenus communs est réelle. Il faut nous saisir de cette richesse, à laquelle nous ne sommes pas toujours préparés. L'accès aux formations continues relatives à la pédagogie du groupement vertical est particulièrement encouragé.

### **5. Devenir acteur dans son milieu de vie**

La famille, l'école, le quartier, la commune... de l'enfant constituent ses premiers milieux de vie. Des choix s'y opèrent. Réfléchir et donner son avis sur l'alimentation à l'école, l'aménagement (voire la construction) de l'école, la qualité de l'environnement du quartier, les zones piétonnes et cyclables qu'il serait intéressant de créer dans le village, le patrimoine naturel ou bâti à préserver dans la commune ... constituent quelques exemples intéressants de participation. Ces démarches permettent notamment aux enfants de rencontrer les représentants de la vie sociale, économique, culturelle et politique.

### **6. S'approprier les valeurs « universelles »**

Que ce soit à partir d'expériences vécues dans la classe, d'événements particuliers qui touchent l'environnement des enfants ou de décisions délibérées de se mobiliser, des opportunités sont régulièrement saisies pour débattre et avancer autour de valeurs « universelles », telles que les droits de l'Homme en général, et les droits de l'enfant en particulier, la solidarité, la paix, le respect de l'autre. C'est, notamment, au regard de ces références, que les enfants pourront développer leur esprit critique... et le manifester.

Chaque élève sera préparé à son rôle de citoyen responsable, aucune vérité ne lui sera imposée ; il sera encouragé à rechercher et à construire librement la sienne.

### **7. S'ouvrir à d'autres réalités et à d'autres cultures**

L'enfant ne vit pas sur un « îlot ». S'il est nécessaire qu'il fasse siennes des valeurs dites « universelles », il s'avère également important qu'il aille à la rencontre de personnes « différentes », de modèles de vie autres. Découvrir la richesse de ces différences, en échangeant et en partageant leurs savoirs et savoir-faire avec des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants d'autres pays, constitue une démarche importante. L'apprentissage des langues (comme moyen de communication), l'organisation de moments destinés à la rencontre, la correspondance... sont quelques moyens qui permettent d'aller dans cette voie.

## **2. Des acteurs partenaires et solidaires**

### **Des enfants qui participent**

Tout au long de leur parcours scolaire, les enfants s'interrogent, découvrent, prennent part, construisent... et ainsi étayent leurs savoirs, savoir-faire et attitudes. Toute situation qui se présente peut être source d'interrogation et d'enrichissement ; tout problème qui se pose peut être source de réflexion et d'engagement. Ainsi, les enfants sont amenés à s'impliquer dans la gestion quotidienne de l'école (en cas de conflits, pour s'entraider, afin d'organiser une activité...).

### **Des parents partenaires**

Premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), les parents doivent être informés du projet éducatif de l'école, des pratiques pédagogiques mises en œuvre, des activités organisées. De même, ils peuvent s'informer auprès de(des) l'enseignant(s) concerné(s) de l'évolution de leur enfant et demander à obtenir des réponses à leurs questions. Il leur est demandé, en contrepartie, de respecter les personnes, les horaires et le mode d'organisation de l'implantation scolaire.

Les parents sont considérés comme des partenaires de l'éducation. Leur engagement régulier au sein du Conseil de participation est essentiel. De même, les réunions et activités organisées par les Comités ou Associations de parents sont le reflet d'un dynamisme local, bien nécessaire à la vie de nos petites implantations scolaires. Leurs préoccupations seront rencontrées, dans la mesure du possible, et si elles sont en cohérence avec le projet éducatif.

### **Des enseignants qui travaillent en équipe, confrontent leurs expériences et se forment**

Respecter les enfants, les parents, les collègues, et construire avec eux une école au sein de laquelle « chacun se sent bien », constitue le défi quotidien des enseignants. Pour ce faire, il leur faut être présent aux jours et heures de classe, aménager leur local pour stimuler l'apprentissage et la créativité et créer les conditions de réussite pour tous.

Le travail en équipe est aussi essentiel. Les heures de concertation sont un moyen pour favoriser la communication entre les enseignants, confronter et discuter des problèmes vécus, élaborer des projets en commun, réfléchir à la mise en œuvre des objectifs poursuivis ensemble (et énoncés dans le projet éducatif).

Si les équipes pédagogiques de chaque implantation doivent être soudées, il est tout aussi essentiel qu'elles soient alimentées par des réflexions et des expériences menées ailleurs. La formation continuée de chaque enseignant sera encouragée. La rencontre avec des personnalités extérieures, l'échange avec les enseignants des autres implantations sont d'autres moyens, tout aussi fondamentaux. C'est pourquoi il nous semble essentiel d'organiser régulièrement des moments qui permettent aux enseignants des différentes implantations de partager leurs expériences.

Pour passer de la simple juxtaposition d'enseignants au fonctionnement en « équipe pédagogique », une certaine stabilité doit également être garantie dans les engagements ainsi que dans l'affectation des personnes.

### **Un directeur d'école qui exerce un rôle moteur**

Le directeur d'école exerce un rôle capital dans la gestion et l'organisation de son établissement. Il dirige, assume le rôle de coordinateur et de moteur pédagogiques. Proche des

enseignants, il les écoute et les conseille. Il favorise la recherche, les expériences et les projets. Il informe sur les pratiques pédagogiques et reste attentif à la nécessaire adéquation entre ces pratiques et le projet éducatif.

Par ailleurs, le directeur d'école est responsable de l'accueil des enfants et leurs parents dans l'école ; il exerce un rôle de médiation, voire de conciliation, entre les différents partenaires ; il fait circuler l'information, encourage au dialogue et, si nécessaire, s'interpose comme arbitre.

Encore faut-il, pour pouvoir exercer ces fonctions, qu'un temps important de ses activités puisse y être consacré.

### **Un pouvoir organisateur qui investit dans le pédagogique**

Le pouvoir organisateur, aidé par son directeur d'école, se doit de gérer et de donner une (des) orientation(s) à l'Ecole communale.

Le « gérer » comprend surtout la gestion du personnel et la gestion « matérielle ».

L'engagement du personnel relève des missions du pouvoir organisateur. Cet engagement doit se faire sur base des compétences de l'intéressé(e) et de critères objectifs. L'intégration dans l'équipe pédagogique en place et la capacité d'inscrire ses pratiques dans le sens du projet éducatif sont également à prendre en compte.

Mais la gestion du personnel ne se limite pas à l'engagement. Le pouvoir organisateur se doit également d'assurer de bonnes conditions de travail (dans la classe, en équipe, accès aux formations continuées,...) à l'ensemble du personnel. Par ensemble du personnel, on entend ici les enseignants titulaires d'une classe, les maîtres spéciaux, les logopèdes, les puéricultrices, les personnes qui assurent les garderies scolaires et les personnes qui assument l'entretien des écoles.

Pour ce qui est de la gestion « matérielle » de l'école, elle implique l'ensemble des réponses « matérielles » aux besoins des enfants et des enseignants (matériel pédagogique et fournitures classiques, visites,...) et l'ensemble des investissements à court, moyen et long terme (entretien des bâtiments, réfection voire construction de bâtiments,...), dans les limites budgétaires et financières arrêtées par le Conseil communal.

Outre ces aspects de gestion et d'organisation, le Pouvoir organisateur est également tenu d'impulser, de donner des orientations à l'Ecole qu'il gère. Ce présent projet éducatif et pédagogique en est une illustration. D'autres initiatives, s'inscrivant dans la ligne de ce qui est écrit ci-dessus, et après consultation des principaux acteurs de l'école, sont également régulièrement prises : échange avec des écoles du Nord du pays, adoption d'un petit patrimoine de la commune, envoi d'une carte aux personnes âgées pour leur souhaiter un bon anniversaire, lecture par des papys ou des mamys dans les écoles maternelles, réflexions à mener sur des questions telles que les loisirs des enfants, l'alimentation, la respect de l'environnement, la sécurité... en sont quelques exemples.

### **Un conseil de participation qui débat de projets**

Dans chaque établissement scolaire, il est créé un Conseil de participation chargé de débattre du projet d'établissement, de proposer des amendements à ce projet, d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre, de remettre un avis sur le rapport d'activité, de mener une réflexion globale sur les frais réclamés par l'école en cours d'année...

Ce Conseil de participation, composé pour l'Ecole communale de Floreffe, de quatre représentants des enseignants, quatre représentants des parents, quatre représentants du Pouvoir organisateur et de représentants du milieu socio-culturel local, sera appelé à se réunir minimum trois fois par année scolaire.

Outre ses missions légales, il veillera à débattre de projets communs à mettre en œuvre dans l'École (demi-journée sportivo-culturelle, immersion en langues, l'Armistice et la non violence...), projets qui visent à concrétiser les objectifs et axes de ce projet éducatif et pédagogique.

### **Une COPALOC, vigilante, qui assure de bonnes conditions de travail**

La COPALOC, Commission Paritaire Locale, est composée pour l'École communale de Floreffe, de six représentants des enseignants et de six représentants du Pouvoir Organisateur.

La COPALOC débat prioritairement de tout ce qui a trait à « l'emploi » (désignation, affectation des personnes qui ont des emplois temporaires, conditions de travail...) dans notre école. Elle vise à améliorer le bien-être des enseignants et du personnel de l'école en général. En agissant sur les conditions de travail et de vie du personnel, la COPALOC permet une meilleure organisation de l'école et un enseignement de plus grande qualité.

### **3. Un projet pédagogique**

La construction des savoirs, savoir-être et savoir-faire par la mise en recherche des enfants (toute leçon doit être une réponse à une question) constitue le fondement de notre projet pédagogique... qui, pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le projet éducatif, doit relever cinq défis.

#### **1. La construction d'actions signifiantes<sup>2</sup>**

Ces actions signifiantes prendront en compte la culture de l'enfant, son cadre de référence, son vécu, ses besoins, ses conceptions et représentations, ses capacités de travail, ses compétences et connaissances, ses forces et ses faiblesses.

#### **2. La différenciation**

Il s'agit de différencier les approches et les méthodes pour tenir compte des différences entre les enfants et, ce,

- en tenant compte des profils et des rythmes différents ;
- en diversifiant les espaces-temps (horaires souples, démarches d'individualisation ... ), les manières d'aborder les apprentissages (oralement, par écrit, par induction, par déduction, par expérimentation), les modalités d'organisation des travaux (individuels, en petit groupe, en groupes verticaux...), les dispositifs de soutien (monitorat, tutorat, parrainage) ;
- en proposant des activités qui permettent d'approcher une même compétence par des angles différents ;
- en intégrant les enfants en difficulté par des démarches d'individualisation (parrainage, travail personnalisé, aides extérieures...) ;
- en organisant des activités qui visent les compétences non acquises, pour les enfants qui auraient besoin d'une année complémentaire.

Des tableaux au service de l'équipe pédagogique reprendront des points de matière abordés dans les différents cycles, ainsi que certaines méthodes pédagogiques pratiquées. Ces référentiels auront pour objectif de diversifier les démarches d'enseignement.

#### **3. Les socles de compétences**

A la fin des deux premières étapes de l'enseignement fondamental, c'est-à-dire à 8 et 12 ans, un ensemble de compétences doit être acquis par tous les enfants, c'est le socle de compétences.

Le développement de ces compétences ne peut s'effectuer qu'en mettant l'enfant en situation de recherche. Ce dernier, confronté à un problème, doit mobiliser des connaissances, user de procédures adaptées à la situation et adopter des attitudes adéquates.

Il est à nos yeux primordial que les enfants acquièrent des compétences qu'ils puissent utiliser dans d'autres contextes.

#### **4. La continuité**

Assurer la continuité dans les apprentissages, au cours d'une même année scolaire et durant des années scolaires successives, est essentiel. A cet égard, la pédagogie verticale, le travail en cycle (et la certification en fin de cycle) ainsi que le travail en équipe

---

<sup>2</sup> Actions signifiantes : actions qui ont une signification pour l'enfant, actions qui ont du sens.



pédagogique sont des facteurs qui favorisent un apprentissage construit progressivement aux rythmes des progrès des enfants.

L'outil privilégié est la construction de référentiels évolutifs. Ceux-ci passent de classe en classe pour être complétés et synthétisés. Ils conduisent progressivement l'élève vers l'abstraction des notions.

## **5. L'évaluation**

L'évaluation doit avoir une perspective formative; elle doit permettre de cerner les acquis et les difficultés de chacun des enfants. Pour ce faire, elle doit permettre :

- à l'élève d'analyser ses erreurs pour éviter de les commettre par la suite ;
- à l'élève de prendre conscience de l'état d'avancement de ses apprentissages ;
- aux parents d'apprécier l'évolution de leur enfant ;
- à l'enseignant d'adapter ses stratégies d'enseignement.

Quant à l'évaluation certificative, elle n'est d'application, comme mentionné ci-dessus, qu'en fin de cycle, c'est-à-dire à 8 ans et à 12 ans.

# **PROJETS**

- **de l'implantation de Buzet**
- **de l'implantation de Floriffoux**
- **de l'implantation de Franière**
- **de l'implantation de Soye**